



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025
ID : 017-200041689-20250203-BC2025_010-DE



Bureau communautaire du 3 février 2025

Objet : Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Numéro de délibération : BC2025_010

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUEY Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 22
Votants : 22
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Attribution de subventions au titre de

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation de centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2019-2024 sur le territoire des Vals de Saintonge signé le 3 mai 2022 ayant pour objet à création d'un nouvel objectif annuel de travaux d'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2019-2024 sur le territoire des Vals de Saintonge signé le 24 avril 2023 ayant pour objet la création d'objectifs annuels pour les travaux d'économie d'énergie et de travaux d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie pour les publics très modestes et une augmentation des primes attribuées par Vals de Saintonge Communauté,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2019-2024 sur le territoire des Vals de Saintonge signé le 28 octobre 2024 ayant pour objet l'augmentation des objectifs annuels pour les travaux d'économie d'énergie et de travaux d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie.

Considérant que Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 1 000 € par dossier de propriétaires occupants modestes ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal et pour des travaux d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie de leur habitat principal,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté verse une subvention de 1 500 € par dossier de propriétaires occupants très modestes pour les mêmes travaux que ceux cités ci-dessus,

Considérant que les dossiers en annexe de la présente délibération ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et que la subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLiHA qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Considérant que l'OPAH est achevée depuis le 31 décembre 2024, les derniers dossiers transmis en 2024 par le bureau d'études SOLiHA, et qui s'inscrivent dans les objectifs quantitatifs définis dans la convention-cadre et ses avenants, sont présentés en annexe de la présente délibération et sont soumis à la validation des membres du bureau communautaire.

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- de valider l'attribution de subventions aux propriétaires nommés en annexe, pour un montant global de 67 000 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025_010-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,